

MOTION VISANT À DÉFINIR LA POSITION DU CONSEIL COMMUNAL D'EVERE SUR LA RÉFORME DES RAMASSAGES DES SACS POUBELLES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE CLEAN.BRUSSELS

Motion déposée par Alessandro Zappala, chef de groupe de la Liste du Bourgmestre

Considérant que le 9 juin dernier, le Ministre bruxellois de la propreté publique, Alain Maron, a soumis au Gouvernement Clean.Brussels, une stratégie de propreté urbaine pour la Région bruxelloise.

Considérant que l'objectif présenté est de rendre Bruxelles plus propre, de manière durable.

Considérant que la méthode présentée est de compléter le travail indispensable des équipes de nettoyage par une dynamique de collaboration entre tous les acteurs concernés et prendre des mesures pour éviter la salissure avant qu'elle ne se produise.

Considérant que les 19 communes bruxelloises – en charge du nettoyage de 80% des voiries et, à ce titre, partenaires prioritaires de la Région dans ce défi – sont invitées à se prononcer sur les mesures et la proposition de méthode de collaboration qui leur sont soumises. Cette étape vient clôturer un processus de cocréation de plus d'un an auquel les communes et de nombreux acteurs publics, privés et associatifs ont participé.

Considérant que la propreté urbaine est l'une des principales préoccupations quotidiennes des Bruxellois·es, et de fait, c'est un enjeu majeur pour leur cadre de vie et l'attractivité de la ville. Chacun souhaite une ville sans emballages abandonnés, sans mégots de cigarette, sans chewing-gums et sans déjections canines sur les trottoirs, sans poubelles renversées et sans dépôts clandestins.

Considérant que la stratégie régionale "clean.brussels" a l'ambition de s'employer à améliorer une problématique aussi complexe que multifactorielle qu'est la propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale. Elle comporte un éventail de mesures très diversifié, s'adressant au(x) :

- Administrations publiques : il s'agit de mettre en place une nouvelle coordination entre acteurs, ainsi que de nouvelles infrastructures et des modifications opérationnelles, aussi bien pour la collecte que pour le nettoyage, pour améliorer la propreté.
- Usagers et usagères : l'information, la communication, la participation citoyenne, la sensibilisation et l'éducation, mais aussi à la répression sont à amplifier en prenant en compte les apprentissages des sciences comportementales.
- Secteur privé : la responsabilisation du secteur privé est à amplifier, à travers différents mécanismes, aussi bien dans la prévention des déchets, dans la sensibilisation des consommateurs et consommatrices que dans le financement du nettoyage et du traitement des déchets sauvages.

Considérant que cette stratégie se décline en 8 objectifs opérationnels :

1. Institutionnaliser un mode de concertation efficace en mettant en place le conseil de coopération Communes – Région de la propreté urbaine ;
2. Renforcer la dynamique de collaboration entre les acteurs institutionnels en charge la propreté urbaine ;

3. Réduire la présence de dépôts clandestins en promouvant les solutions permettant l'évacuation des encombrants et autres déchets particuliers ;
4. Réduire la présence au sol de déchets sauvages comme les emballages alimentaires sur l'espace public ;
5. Réduire significativement le nombre de mégots de cigarette jetés sur l'espace public
6. Améliorer la présentation des sacs poubelles et diminuer l'impact de la collecte des déchets ménagers et non-ménagers sur la propreté des rues ;
7. Stimuler les autorités et les acteurs en charge de la propreté urbaine à pratiquer l'exemplarité en matière environnementale ;
8. Anticiper la ville de demain en adoptant des pratiques d'urbanisme, d'équipement et de service qui favorisent le maintien de la propreté.

Considérant l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Evere sur le "Plan de redéploiement de l'Agence Bruxelles-Propreté" (Up!) du 19 juillet 2022 qui :

- déplore notamment l'absence de stratégie pour le nettoyage des voiries après le passage des camions de collecte ainsi qu'un manque de vision pour la gestion des nuisibles ;
- émet des réserves concernant les tests des points de collecte plutôt que le ramassage au seuil des maisons ; émet des réserves sur l'espace dédié à ces dispositifs, sur le risque d'attirer encore plus les nuisibles et sur l'absence de clarté sur la gestion de la propreté des abords et des problèmes d'adaptations liés à ce changement copernicien d'organisation de la collecte des déchets

Considérant que le Ministre bruxellois de la propreté publique, Alain Maron, annonce début septembre 2022 à la presse est par l'intermédiaire de son site internet qu'il souhaite réformer la collecte des déchets comme suit :

1. Le tri des biodéchets deviendra obligatoire à Bruxelles à partir du 1er mai 2023. Ces déchets devront alors être triés dans le sac orange et/ou être compostés.
2. Réduction de fréquence de la collecte porte-à-porte des sacs blancs se fera progressivement et commencera le 1er mai 2023 par une première phase dans les 10 communes bruxelloises suivantes : Auderghem, Berchem, Bruxelles Ville (uniquement sur le territoire de Haren et Neder-Over-Hembeek), Ganshoren, Jette, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre et dans notre commune d'Evere.

POSITION DU CONSEIL COMMUNAL D'EVERE

Le Conseil Communal :

- salue la volonté de concertation avec les différents intervenants et les communes bruxelloises au sujet des différents plans « Plan de gestion des ressources et déchets » ainsi que sur le "Plan de redéploiement de l'Agence Bruxelles-Propreté" (Up!) ;
- souhaite que les avis réceptionnés soient pris en compte et ne soient pas ignorés ;
- souhaite que les moyens financiers alloués aux communes soient à la hauteur des ambitions de la nouvelle stratégie Clean.Brussels et surtout à la hauteur des enjeux bruxellois;
- **déplore la volonté de réduire la fréquence de ramassage des sacs blancs sans laisser une période d'adaptation à l'obligation du tri des déchets organiques.**

Enfin, le Conseil Communal d'Evere invite le Ministre bruxellois de la propreté publique à mettre en œuvre la stratégie Clean.Brussels comme elle a été présentée aux communes en :

- prenant en compte les réserves de celles-ci,
- évaluant les impacts positifs et négatifs,
- finançant les communes à la juste hauteur des nouvelles propositions qui les implique,
- optimisant la manière dont le nettoyage des voiries régionales et le ramassage des immondices sont effectués

AVANT d'envisager la réduction de la fréquence des ramassages des sacs blancs qui semble un changement brutal qui ne prend pas en compte l'ensemble des typologies d'habitats et ne prévoit pas de temps d'adaptation par rapport à la date d'application de l'obligation du tri des biodéchets (sac orange).